

Prévention de la maltraitance Intervention dans les stages BAFA/BAFD

La prévention de la maltraitance est devenue une cause nationale. De nombreux dispositifs sont mis en place :

- Numéro vert
- Missions prioritaires des associations nationales (mandat de protection de l'enfance ...)
- Informations médiatiques
- Travail éducatif avec les enfants, etc.

La Jeunesse et Sports s'est aussi positionnée face à ce fléau et demandé que ce sujet soit abordé dans la formation des jeunes dans le cadre des brevets d'animation volontaire (BAFA/BAFD).

Les Ceméa en tant que mouvement d'éducation sont évidemment sensibles à ce fait de société qui touche directement l'enfance et donc le cœur de nos actions. Ils n'ont certes pas attendus des directives ministérielles pour agir dans les stages. Dans certaines associations des Ceméa, des initiatives de formation ont déjà été mises en place depuis un certain temps.

Tous les ans, le nombre de signalements d'enfants maltraités augmente. Si cette augmentation peut paraître inquiétante, elle souligne aussi que grâce à la mobilisation de tou.te.s les éducateur.ices au sens large, mais aussi de tou.te.s les citoyen.ne.s, de plus en plus d'enfants en situation de souffrance sont connus et pris en charge.

Plus les personnes sont informées et formées sur les questions de maltraitance, plus elles seront, de leur place, capables d'intervenir et agir à bon escient.

Les stages BAFA et BAFD sont donc des lieux propices et privilégiés pour sensibiliser les stagiaires à cette question.

Toutefois, il paraît important de prendre des précautions élémentaires pour mener un tel moment en stage. Peut-être serait-il souhaitable que nous ayons une ligne de conduite commune au niveau méthodologique et de contenus pour ce type d'intervention car le sujet est extrêmement délicat et exige beaucoup de prudence dans son traitement.

Voici quelques modalités qui sont indispensables pour ce moment de formation :

- Prévoir dans la documentation du stage assez d'ouvrages, d'articles, de brochures qui traitent du sujet et puissent sensibiliser les stagiaires de façon individuelle (cf.biblio de référence).
- Si un temps de formation est institué dans le stage, le prévoir au plus tôt en début de deuxième moitié de celui-ci, afin qu'une vraie relation de confiance et de connaissance mutuelle ait eu le temps de s'instaurer entre toutes les personnes du groupe.
- Il faut que ce temps de formation soit facultatif afin de ne pas imposer « une violence » à certain·e·s stagiaires que ce sujet peut toucher affectivement ou psychologiquement.
- Il est fondamental que la personne qui mène ce moment soit à l'aise vis-à-vis du sujet et se sente capable de le mener (compétences théoriques et techniques, prise de recul en ce qui concerne l'implication affective qu'entraînent les actes de maltraitance). Il n'est pas concevable de jouer aux apprenti·e·s sorcier·e·s !

Le contenu de cette intervention :

- Son cadre doit être posé très clairement dès le début et il ne faut surtout pas en déroger.

L'objectif essentiel est le suivant :

- Prise de conscience que dans le cadre de leur fonction, les animateurs·ices ou les directeurs·ices peuvent être en contact avec des enfants en situation de danger ou de souffrance, et connaître la marche à suivre s'ils·elles sont confronté·e·s à cette situation.

Le temps de formation devrait aborder les points suivants :

- Travail sur les différentes définitions (cf. documents).
- Expliquer que si on veut créer dans sa collectivité d'enfants les meilleures conditions à l'expression (consciente ou inconsciente) de souffrances individuelles, il faut absolument être en observation, mais surtout à l'écoute, disponible, accessible et ouvert. Il ne faut pas s'enfermer et enfermer l'enfant dans les activités organisées systématiques, sécurisantes face au malaise engendré par l'expression d'une souffrance (même lorsqu'elle est perçue inconsciemment).
- Travail sur la prise de recul : en cas de soupçon, il faut garder son calme et éviter toute fabulation ou tout jugement à l'emporte-pièce.
- Travail de déculpabilisation sur l'angoisse que cette situation peut provoquer (c'est humain et normal). Dire aux stagiaires qu'il.elle.s ne doivent jamais porter seul.e.s une présomption de maltraitance, mais en parler très vite à leurs collègues les plus proches. Si ces dernier.e.s confirment aussi ce ressenti, il est impératif d'alerter les personnes responsables institutionnellement (directeur.ice, organisateur, élu.e.s, etc.) afin que l'enfant puisse être pris.e en charge.
- Bien faire comprendre aux stagiaires qu'ils sont employé.e.s d'une institution et que dans ce cadre, leur rôle s'arrête à leur responsable (ils ne sont pas des professionnel.le.s de la protection des mineur.e.s, ni des « MacGyver » de la prévention de la maltraitance. Par contre, que de leur place, ils et elles doivent s'assurer que l'alerte qu'il.elle.s ont faite est bien suivie de faits et que les autorités compétentes ont bien été prévenues.
- Si l'institution refuse de réagir, les personnes se doivent alors d'agir de leur place de citoyen.ne, mais sans omettre au préalable d'avertir leur supérieur.e hiérarchique de leur décision.
- Qu'avant d'alerter, dans tous les cas, il paraît nécessaire de prendre contact avec les autres partenaires qui travaillent auprès de l'enfant pour confirmer ou informer leurs impressions (ex : école, PMI, médecin scolaire).
- Faire prendre conscience que la maltraitance n'est pas uniquement physique, mais qu'elle peut être de nature bien différente (cf. définitions).
- Que les phénomènes de maltraitance touchent toutes les couches sociales de la population et qu'il n'y a pas de modèle type de parents maltraitants.
- Que le signalement fait peur car il est associé souvent, dans l'esprit des gens, au placement systématique des enfants.
- Travailler sur le fait que chaque situation est analysée par des professionnels (inspecteur de l'enfance, éducateur, psychologue, ...) et que la mesure qui est prise tient compte de la réalité de l'enfant et ira toujours dans le sens de ce qui sera le mieux pour lui ou elle.
- Expliquer aux stagiaires ce qui se passe dès l'instant où ils ont, eux ou leur institution, signalé un enfant en danger (circuits des signalements, justice et administratif, cf. documents)
- Faire prendre conscience qu'une fois le signalement fait, le résultat n'est pas visible ni mesurable immédiatement. Travail long, de fourmi. Qu'ils doivent faire confiance aux services sociaux (seuls « Pause Café » et « L'instit » peuvent résoudre les situations en 55 minutes).

Écueils à éviter au cours du temps de formation :

- Ne jamais s'engouffrer, sous aucun prétexte, dans l'écoute et le traitement de cas concrets (« moi, je connais le cas d'un enfant maltraité »). Ce n'est pas une émission de TV pour faire monter l'audimat et engendrer du « voyeurisme », même inconscient.
- Ne surtout pas essayer de dresser le « portrait robot » de l'enfant maltraité en énumérant tous les indicateurs mais au contraire, rester très prudent·e : chaque individu·e réagit différemment face à la souffrance).
- Ne pas laisser les stagiaires rentrer dans le jugement des parents, et surtout pas moraux. Les parents maltraitants sont des parents eux aussi souvent en souffrance. Le seul jugement est celui de la justice, sur le plan de la loi et non moral.

Cet écrit n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il a pour objectif d'être une base de travail et de réflexion.

[trouvé dans le classeur Maltraitance du lot BAFD. Non daté.]